

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## LA DEMANDE UNANIME D'UN COMITÉ PERMANENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, ma question de privilège découle d'une motion adoptée par le comité permanent de l'environnement et des forêts le 22 janvier dernier. Il y a plus d'un an, le conseil tribal Nishga a fait connaître sa position. On a créé alors un sous-comité interministériel formé d'un certain nombre de ministres et de leurs sous-ministres, et ce dernier a présenté certaines recommandations.

Le 22 janvier dernier, le conseil tribal Nishga a de nouveau témoigné devant le comité permanent de l'environnement et des forêts. À la suite de ce témoignage, le comité a adopté à l'unanimité la motion suivante:

Sur motion de Jim Fulton, il est convenu,—Que le comité permanent de l'environnement et des forêts forme un comité sous-ministériel chargé de faire rapport, au plus tard le 15 juin 1987, et plus particulièrement d'obtenir des fonds pour permettre à la tribu Nisga'a d'acheter, de développer et d'exploiter une pépinière dans la vallée Nass; et que le présent Comité fasse parvenir au ministre d'État aux forêts, ainsi qu'aux ministres des Affaires indiennes, des Pêches et des Océans, de l'Expansion industrielle régionale, de l'Environnement et de l'Emploi et de l'Immigration, une lettre leur demandant de recommander à leurs sous-ministres d'atteindre ces objectifs.

Sur motion de John MacDougall, il est convenu,—Qu'en ce qui a trait à l'enquête dudit comité sous-ministériel, Bob Brisco et Jim Fulton aient la possibilité d'accompagner les hauts fonctionnaires dans la vallée Nass.

J'ai enfin obtenu les lettres que j'avais demandées au greffier du comité permanent, vendredi dernier, le 26 juin, soit 11 jours après la date à laquelle le comité interministériel devait faire rapport. Cependant, le 15 juin est arrivé et aucun rapport n'a été présenté.

L'hon. Benoît Bouchard a écrit au comité pour lui dire ce qui suit:

Je serai très heureux de charger M. Gaetan Lussier de former un sous-comité ministériel.

• (1510)

Le 29 mai 1987, l'honorable Tom Siddon a écrit:

À mon avis, mon ministère ne devrait pas participer à cet examen.

L'honorable Michel Côté a écrit, pour sa part, et je cite encore . . .

**M. le Président:** À l'ordre! Je pense qu'il conviendrait que le député désigne les ministres par leur ministère.

**M. Fulton:** Oui, monsieur le Président. L'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) a donc écrit:

En ce qui a trait à la proposition de votre comité permanent de former un nouveau sous-comité, je serai très heureux de nommer des représentants de mon ministère.

Pour sa part, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a écrit ce qui suit le 18 juin:

[Français]

«Comme vous le savez, l'ancien sous-comité interministériel était présidé par un représentant du ministère d'État aux Forêts et Mines. Au cours des derniers mois, des représentants de ce ministère ont participé aux discussions entre le Conseil de la tribu et le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique. Il semble que des progrès ont été réalisés en vue de satisfaire aux demandes du conseil.

*Privilège—M. Fulton*

J'ai demandé aux responsables du dossier à Environnement Canada de suivre de près la situation et d'être disponibles pour siéger au nouveau comité, s'il était formé.»

[Traduction]

Le ministre des Forêts (M. Merrithew) a écrit:

Je voudrais proposer au comité permanent que, compte tenu du déroulement des événements, il est encore trop tôt pour convoquer à nouveau le groupe interministériel.

Et je joins toute la lettre.

Cinq mois plus tard, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) n'a même pas pris la peine de répondre au comité.

Monsieur le Président, lorsqu'un comité permanent adopte une motion—et dans ce cas il s'est agi d'un vote unanime où tous les partis étaient représentés—il faut certainement en tenir compte, en régime parlementaire.

Dans le cas qui nous intéresse, ni un seul ministre, ni un seul sous-ministre ne s'est donné la peine, en cinq mois, de convoquer la réunion du comité interministériel qui était souhaitée. Quant au ministre des Affaires indiennes, il n'a même pas daigné répondre au comité.

En pareil cas, je considère qu'on m'a empêché de remplir mes fonctions de député et que mes électeurs ont été traités de façon pour le moins antidémocratique.

Cette affaire doit certainement être portée à l'attention du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, où on peut demander des comptes aux ministres et aux bureaucrates qui se moquent aussi ouvertement des députés de tous les partis.

La dernière chose que je tenais à dire, monsieur le Président, c'est que le conseil de tribu Nishga a attendu une année entière le rapport du groupe de travail interministériel des sous-ministres. Ce rapport était incomplet. Le comité a alors adopté à l'unanimité une résolution exigeant la restructuration de ce comité sous-ministériel. Entre temps, les membres du conseil tribal des Nishga se sont rendus à Montréal où ils ont rencontré M. George Pettie, directeur général de la Repap. Ils ont eu des entretiens à Victoria avec le ministre provincial des Forêts, et toute une variété de réunions au sujet du financement de l'acquisition de la portion de la pépinière n° 1 située dans la vallée Nass.

Une telle gifle de la part de cinq ministres et des sous-ministres intéressés constitue clairement matière à question de privilège. C'est le genre d'affaire dont il faudrait saisir le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, afin que nous puissions interroger les ministres ou les sous-ministres qui ne répondent ni aux lettres ni à la résolution adoptée à l'unanimité par le comité permanent. Il s'agit là à mon avis d'un événement très grave qui menace les réformes de la Chambre et nuit aux députés dans l'exercice de leurs fonctions pour le bien de leurs électeurs.